

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00342 Numéro SIREN : 817 382 864 Nom ou dénomination : 54 CAVAINAC

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2018 sous le numéro de dépôt 90783



20180907832017

DATE DEPOT : 11/09/2018

N° DE DEPOT : 90783

N° GESTION : 2016B00342

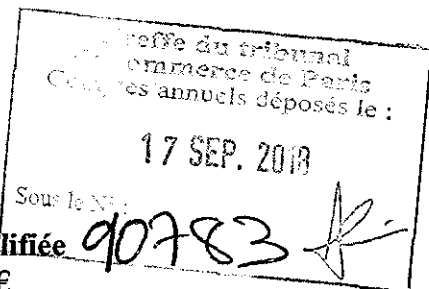
N° SIREN : 817382864

DENOMINATION : 54 CAVAINAC

ADRESSE : 141 rue de l'Université 75007 Paris

MILLESIME : 2017

54 CAVAGNAC
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 €
141 rue de l'université 75007 PARIS
817 382 864 R.C.S PARIS



PROCES-VERBAL DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le 28 juin à 16 heures,

Au siège de la Société,

L'associée unique de la Société par actions simplifiée 54 CAVAGNAC au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé 141 rue de l'Université 75007 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, sous le numéro RCS 817.382.864, a dressé le présent procès-verbal.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques LE BARAZER, Président de la société, qui accepte ses fonctions.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que l'associée unique, la SAS CORADE, représentant 100 actions sur les 100 actions composant le capital social, est valablement représenté.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau du président :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes ;
- Le texte des résolutions soumis au vote de l'assemblée
- Le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que l'inventaire
- Le texte des résolutions proposé à l'approbation de l'Assemblée.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans le délai de convocation prévu par les statuts.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la Gérance sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017;
- Lecture du rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'Article L 223-19 du Code de Commerce ;
- Approbation desdits comptes et conventions – Quitus à donner à la Gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités ;
- Questions diverses.

Puis, lecture est donnée du rapport du président.
La discussion est ouverte.

L'associée unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un **résultat déficitaire** d'un montant de **(116.382 €) (cent seize mille trois cent quatre vingt deux centimes)**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non-déductibles des bénéfices.

En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice approuvé.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION : CONVENTIONS DE L'ARTICLE L227-10 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE

L'Associée unique, après avoir entendu le rapport spécial du Gérant, constate qu'aucune convention visée à l'article L227-10 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

La collectivité des associés constate qu'à la clôture de l'exercice 2017 :

le résultat de l'exercice se traduit par un déficit d'un montant de **(116.382 €)**
(cent seize mille trois cent quatre vingt deux centimes).

La collectivité des associés décide d'affecter en totalité au compte report à nouveau la somme de – 116.382 euros qui de la somme de – 297 021 euros se trouve porté à la somme de – 413.403 euros.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION : POUVOIRS

L'associée unique donne tout pouvoir à Monsieur Jacques LE BARAZER afin d'accomplir toutes les formalités requises par la Loi.

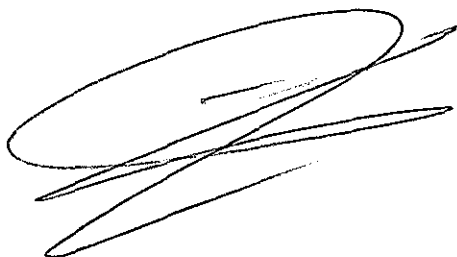
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 15 des statuts, pour servir et valoir ce que de droit.

SAS CORADE

Représentée par Monsieur Jacques LE BARAZER



54 CAVAGNAC
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
141 rue de l'Université 75007 PARIS
RCS PARIS 817 382 864

***RAPPORT DE GESTION DU
PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE
DU 28 JUIN 2018***

Chère Associée,

Je vous ai réuni, par courrier recommandé avec avis de réception, conformément aux dispositions de la Loi et des Statuts de notre société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de décider la poursuite de la société.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition au siège social dans les délais impartis.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, j'ai l'honneur de vous présenter ci-après les comptes de l'exercice écoulé et de vous rendre compte de l'activité de la société au cours dudit exercice.

I - PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes et le bilan qui vous sont soumis ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983, prises en application de la Loi du 30 avril 1983 relative à la mise en harmonie des obligations comptables des commerçants et de certaines sociétés, avec la quatrième directive adoptée par le Conseil des Communautés Européennes ainsi que le plan comptable général de 1999.

Les Conventions Générales Comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes que nous vous présentons font apparaître la réalisation d'un résultat déficitaire, d'un montant de **(116.382 €) (cent seize mille trois cent quatre-vingt-deux centimes)**.

II - ACTIVITE DE LA SOCIETE

Notre société a réalisé un chiffre d'affaires de **104 378 €**.

Nos charges d'exploitation se sont élevées à la somme de **223 917 €**.

Le poste « Autres achats et charges externes » s'est élevé à la somme de **81 899 €**.

Le poste « dettes fournisseurs et comptes rattachés » s'est élevé à un montant de **7 131 €** à la clôture de l'exercice 2017.

Le poste « salaire et traitements » s'est élevé à un montant de **75 278 €**. Les charges sociales ont représenté la somme de **20 622 €**.

Nous dégageons un résultat d'exploitation déficitaire de (- 113.123) €.

III - PERSPECTIVES D'AVENIR

Bien que le contexte économique soit difficile, la société 54 CAVAINAC met tout en œuvre pour apurer les pertes comptables.

IV - AFFECTATION DU RESULTAT

Notre capital social s'élève à une somme de 1 000 €.

Le montant de nos capitaux propres s'établit à une somme négative de **(- 413.403) €** étant rappelé que le résultat déficitaire réalisé s'élève à une somme de **(116.382 €) cent seize mille trois cent quatre-vingt deux euros** à la clôture de l'exercice 2017.

Les associés décident d'affecter en totalité au compte report à nouveau la somme de - 116.382 euros qui de la somme de - 297.021 euros se trouve porté à la somme de - 413.403 euros.

V - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclu au cours de l'exercice écoulé.

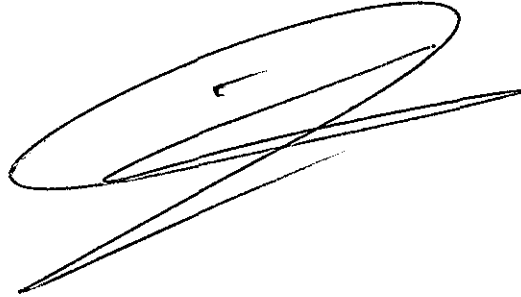
VIII - RESOLUTIONS PROPOSEES

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Fait à PARIS
le 28 juin 2018

Le Président
Monsieur Jacques LEBARAZER

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long, sweeping stroke.

54 CAVAINAC
141 rue de l'Université
75007 PARIS

Breffé

"certifié conforme"



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

GENERALE FIDUCIAIRE
D'AUDIT ET DE CONSEIL

Société de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

4, rue de Laborde – 75008 PARIS

Tél +33 (1) 44 90 73 00 - Fax +33 (1) 44 90 73 09

**GENERALE FIDUCIAIRE
D'AUDIT ET DE CONSEIL**

Société de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

4, rue de Laborde – 75008 PARIS

Tél +33 (1) 44 90 73 00 - Fax +33 (1) 44 90 73 09

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts du 5 novembre 2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SASU 54 CAVAINAC relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

SARL au Capital de 50 000 Euros - R.C.S. PARIS 387 832 132 – SIRET : 387 832 132 00022
NAF : 8299Z – N° TVA intracommunautaire : FR 32 387 832 132

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Associé Unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

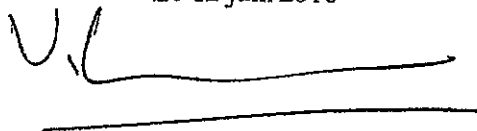
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,
Le 12 juin 2018



Pascal JARZAGUET
Commissaire aux Comptes

Désignation de l'entreprise : Sasu 54 Cavaignac Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 141 rue de l'Université 75007 PARIS Durée de l'exercice précédent* 12
Numéro SIRET* 81738286400012 Néant ☐ *

				Exercice N clos le	N-1
				13/11/2017	13/11/2016
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net
		1	2	3	4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB			
	Frais de développement *	AC			
	Concessions, brevets et droits similaires	AD			22 000
	Fonds commercial (I)	AE			
	Autres immobilisations incorporelles	AF			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AG			
	Terrains	AH			
	Constructions	AI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AJ			15 342
	Autres immobilisations corporelles	AK			65 787
	Immobilisations en cours	AL			
	Avances et acomptes	AM			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	AN			
	Autres participations	AO			
	Créances rattachées à des participations	AP			
	Autres titres immobilisés	AQ			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Prêts	AR			
	Autres immobilisations financières*	AS			
		AT			
		AV			
		AX			
		AY			
		BA			
		BB			
		BC			
		BD			
ACTIF CIRCULANT	TOTAL (II)	BJ	1 450	1 450	116 579
	Matières premières, approvisionnements	BL			6 045
	En cours de production de biens	BN			
	En cours de production de services	BP			
	Produits intermédiaires et finis	BR			
	Marchandises	BT			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV			525
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	24 000	24 000	
	Autres créances (3)	BZ	14 226	14 226	17 699
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD			
	Disponibilités	CF			2 804
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 831	1 831	14 809
	TOTAL (III)	CJ	40 057	40 057	41 802
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	41 507	41 507	158 461
		IA			
		IB			
		IC			
Comptes de régularisation	Renvois : (1) Dont droit au bail	CP	1 450	(3) Part à plus d'un an :	CR
	Clause de réserve de propriété : *				
	Immobilisations :				
		Stocks :			
		Créances :			

Désignation de l'entreprise : Sasu 54 Cavaignac

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.000.....)	DA	1 000		1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(297 021)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(116 382)		(297 021)
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	(412 403)	
Autres fond. propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	483		4 043
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	410 532		352 560
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 131		12 292
	Dettes fiscales et sociales	DY	11 905		37 033
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	23 859		48 555
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	453 910		454 483
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	41 507		158 461
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	453 910		454 483
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H	483		4 043	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Sasu 54 Cavaignac

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF	
		FG	104 378	FH		FI	106 091
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	104 378	FK		FL	106 091
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	4 280
	Subventions d'exploitation					FO	1 837
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	300
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	110 794
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	20 953
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	6 045
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	81 899
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 455
	Salaires et traitements*					FY	75 278
	Charges sociales (10)					FZ	20 622
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	11 920
						GB	
						GC	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	
	Autres charges (12)					GF	4 746
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	223 917
	- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GH	(113 123)
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GI	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GJ	
	Produits financiers de participations (5)					GK	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN	
	Différences positives de change					GO	
CHARGES FINANCIÈRES	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	
	Total des produits financiers (V)					GR	
	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GS	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GT	8 550
	Différences négatives de change					GU	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GV	
	Total des charges financières (VI)					GW	5 933
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							(8 550)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							(291 020)
							(121 673)
							(296 953)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2018
Page 24

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Sasu 54 Cavaignac

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	100 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	100 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 500	68
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	91 209	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	94 709	68
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	5 291	(68)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	210 794	116 799
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	327 176	413 820
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(116 382)	(297 021)
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 322	1 694
RENVIS	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			
Cession immobilisations			91 209	100 000
Majorations sociales			3 500	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Sasu 54 Cavaignac
141 rue de l'Université

75007 PARIS

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

Exco VFA Expertise

9 rue de l'Echelle

75001 PARIS

01 42 97 48 00

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	13
Informations complémentaires (CICE)	13
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	14
Etat des amortissements	14
Etat des provisions	15
Etat des échéances des créances et des dettes	15
Composition du capital social	15
Autres immobilisations incorporelles	15
Evaluation des immobilisations corporelles	15
Evaluation des amortissements	16
Evaluation des matières et marchandises	16
Dépréciation des stocks et en cours	16
Evaluation des créances et des dettes	16
Dépréciation des créances	16
Produits à recevoir	16
Charges à payer	17
Charges et produits constatés d'avance	17
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Résultats financiers des cinq derniers exercices	18

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 41 507.36 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 104 377.85 Euros et dégageant un déficit de -116 381.58 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 5 488 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Au titre de l'année N-1, nous avons dégagé un crédit de 8.012€ que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de reconstitution des fonds de roulement.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	22 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	24 184		
Installations générales agencements aménagements divers	72 990		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 671		
TOTAL	108 845		
Prêts, autres immobilisations financières	13 450		
TOTAL	13 450		
TOTAL GENERAL	144 295		

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	22 000				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	24 184				
Installations générales agencements aménagements divers	72 990				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 671				
TOTAL	108 845				
Prêts, autres immobilisations financières	12 000			1 450	1 450
TOTAL	12 000			1 450	1 450
TOTAL GENERAL	142 845			1 450	1 450

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	8 842	2 218	11 060	
Installations générales agencements aménagements divers	16 265	8 331	24 596	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 609	1 371	3 980	
TOTAL	27 716	11 920	39 636	
TOTAL GENERAL	27 716	11 920	39 636	

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus	2 218				
Instal. générales agenc. aménag. divers	8 331				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 371				
TOTAL	11 920				
TOTAL GENERAL	11 920				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 450	1 450	
Autres créances clients	24 000	24 000	
Impôts sur les bénéfices	5 488	5 488	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 216	3 216	
Débiteurs divers	5 522	5 522	
Charges constatées d'avance	1 831	1 831	
TOTAL	41 507	41 507	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	483	483		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 131	7 131		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	114	114		
Taxe sur la valeur ajoutée	10 741	10 741		
Autres impôts taxes et assimilés	1 050	1 050		
Groupe et associés	410 532	410 532		
Autres dettes	23 859	23 859		
TOTAL	453 910	453 910		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	100			100

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R. 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 586
Dettes fiscales et sociales	1 050
Total	7 636

Charges et produits constatés d'avance

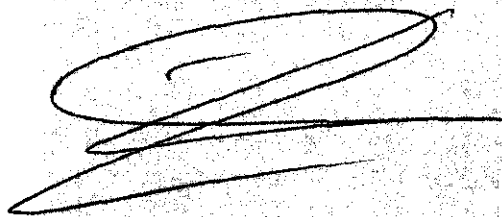
Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 831
Total	1 831

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R. 225-102)

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social				1 000	1 000
Nbre des actions ordinaires existantes				100	100
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes				106 091	104 378
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions				-269 305	-104 462
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions				-297 021	-116 382
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions				-2 693.05	-1 044.62
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions				-2 970.21	-1 163.82
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice				5	2
Montant de la masse salariale de l'exercice				143 605	75 278
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice				46 959	26 110

"certifié conforme"



SASU 54 CAVAGNAC

COMPTES ANNUELS
du 01/01/2017 au 31/12/2017

SASU 54 CAVAGNAC

141, rue de l'Université

75007 PARIS



EXCO PARIS VFA EXPERTISE

9 rue de l'Echelle
75001 PARIS

Tél. 01 42 97 48 00
Email : vfa.expertise@exco.fr

Sasu 54 Cavaignac

141 rue de l'Université

75007 PARIS

SOMMAIRE

Pages

COMPTES ANNUELS

- Attestation des comptes	1
- Bilan actif-passif	2 et 3
- Compte de résultat	4 et 5
- Soldes intermédiaires de gestion	6
- Détail des comptes bilan actif passif	7 à 9
- Détail Compte de résultat	10 à 12
- Annexe	13 à 18

DOSSIER FISCAL

- Liasse 2065	19 et 20
- Liasses 2050 à 2059-F	21 à 38

ANNEXES FISCALES

- Annexes fiscales	39 à 42
--------------------	---------

Exco VFA Expertise

9 rue de l'Echelle

75001 PARIS

01 42 97 48 00

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

Sasu 54 Cavaignac
141 rue de l'Université
75007 PARIS

relatifs à l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 18 pages, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	41 507 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	104 378 Euros
- Résultat net comptable,	(116 382)Euros

Fait à PARIS
Le 07/04/2018

Croset Philippe

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires				22 000	-22 000	-100.00
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage				15 342	-15 342	-100.00
	Autres immobilisations corporelles				65 787	-65 787	-100.00
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 450		1 450	13 450	-12 000	-89.22
	Total II	1 450		1 450	116 579	-115 129	-98.76
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements				6 045	-6 045	-100.00
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				525	-525	-100.00
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	24 000		24 000		24 000	
	Autres créances	14 226		14 226	17 699	-3 473	-19.62
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités				2 804	-2 804	-100.00
	Charges constatées d'avance (3)	1 831		1 831	14 809	-12 978	-87.63
	Total III	40 057		40 057	41 882	-1 825	-4.36
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	41 507		41 507	158 461	-116 954	-73.81

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

1 450

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000	1 000		
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	-297 021		-297 021	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-116 382	-297 021	180 640	60.82
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	-412 403	-296 021	-116 382	-39.32
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	483	4 043	-3 560	-88.04
		410 532	352 560	57 972	16.44
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 131	12 292	-5 162	-41.99
Comptes de Régularisation	Dettes fiscales et sociales	11 905	37 033	-25 127	-67.85
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	23 859	48 555	-24 696	-50.86
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	453 910	454 483	-573	-0.13
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	41 507	158 461	-116 954	-73.81

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

453 910 454 483

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	104 378		104 378	106 091		-1 713	-1.61
Chiffre d'affaires NET	104 378		104 378	106 091		-1 713	-1.61
Production stockée							
Production immobilisée			4 280	8 219		-3 939	-47.93
Subventions d'exploitation			1 837	2 477		-640	-25.84
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			300	12		287	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			110 794	116 799		-6 005	-5.14
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			20 953	62 653		-41 701	-66.56
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			6 045	-6 045		12 090	200.00
Autres achats et charges externes *			81 899	136 683		-54 785	-40.08
Impôts, taxes et versements assimilés			2 455	2 069		385	18.62
Salaires et traitements			75 278	143 605		-68 326	-47.58
Charges sociales			20 622	38 947		-18 326	-47.05
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			11 920	27 716		-15 796	-56.99
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			4 746	2 190		2 556	116.70
Total des Charges d'exploitation (II)			223 917	407 819		-183 902	-45.09
I - Résultat d'exploitation (I-II)			-113 123	-291 020		177 898	61.13
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	8 550	5 933	2 617	44.11
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	8 550	5 933	2 617	44.11
2. Résultat financier (V-VI)	-8 550	-5 933	-2 617	-44.11
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-121 673	-296 953	175 280	59.03
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	100 000		100 000	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	100 000		100 000	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 500	68	3 432	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	91 209		91 209	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	94 709	68	94 641	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	5 291	-68	5 359	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	210 794	116 799	93 995	80.48
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	327 176	413 820	-86 645	-20.94
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-116 382	-297 021	180 640	60.82

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2017 12		Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
		% CA		% CA	Euros	%
Ventes marchandises + Production	108 658	100.00	114 310	100.00	-5 652	-4.94
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue	104 378	96.06	106 091	92.81	-1 713	-1.61
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée	4 280	3.94	8 219	7.19	-3 939	-47.93
Production de l'exercice	108 658	100.00	114 310	100.00	-5 652	-4.94
- Matières premières, approvisionnements consommés	26 998	24.85	56 609	49.52	-29 611	-52.31
- Sous traitance directe						
Marge brute de production	81 660	75.15	57 701	50.48	23 959	41.52
Marge brute globale	81 660	75.15	57 701	50.48	23 959	41.52
- Autres achats + charges externes	81 899	75.37	136 683	119.57	-54 785	-40.08
Valeur ajoutée	-238	-0.22	-78 982	-69.09	78 743	99.70
+ Subventions d'exploitation	1 837	1.69	2 477	2.17	-640	-25.84
- Impôts, taxes et versements assimilés	2 455	2.26	2 069	1.81	385	18.62
- Salaires du personnel	75 278	69.28	143 605	125.63	-68 326	-47.58
- Charges sociales du personnel	20 622	18.98	38 947	34.07	-18 326	-47.05
Excédent brut d'exploitation	-96 756	-89.05	-261 126	-228.44	164 370	62.95
+ Autres produits de gestion courante	300	0.28	12	0.01	287	NS
- Autres charges de gestion courante	4 746	4.37	2 190	1.92	2 556	116.70
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges						
- Dotations aux amortissements	11 920	10.97	27 716	24.25	-15 796	-56.99
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	-113 123	-104.11	-291 020	-254.59	177 898	61.13
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières	8 550	7.87	5 933	5.19	2 617	44.11
Résultat courant	-121 673	-111.98	-296 953	-259.78	175 280	59.03
+ Produits exceptionnels	100 000	92.03			100 000	
- Charges exceptionnelles	94 709	87.16	68	0.06	94 641	NS
Résultat exceptionnel	5 291	4.87	-68	-0.06	5 359	NS
- Impôt sur les bénéfices						
- Participation des salariés						
Résultat NET	-116 382	-107.11	-297 021	-259.84	180 640	60.82

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES		22 000.00	-22 000.00	-100.00
20500000 LICENCES		22 000.00	-22 000.00	NS
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS		15 342.37	-15 342.37	-100.00
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL		19 176.37	-19 176.37	NS
21553000 VAISSELLE INDUSTRIELLE		5 008.00	-5 008.00	NS
28154000 AMORT.MATERIEL INDUSTRIEL		-3 959.00	3 959.00	100.00
28155300 AMORT.VAISSELLE.INDUSTRIE		-4 883.00	4 883.00	100.00
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		65 786.65	-65 786.65	-100.00
21810000 AAI DIVERS		72 990.00	-72 990.00	NS
21830000 MATERIEL BUREAU ET INFO.		9 491.85	-9 491.85	NS
21840000 MOBILIER		2 178.80	-2 178.80	NS
28181000 AMORT.AAI DIVERS		-16 265.00	16 265.00	100.00
28183000 AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.		-2 079.00	2 079.00	100.00
28184000 AMORT.MOBILIER		-530.00	530.00	100.00
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 450.00	13 450.00	-12 000.00	-89.22
27510000 DEPOTS CAUTIONNEM.VERSES	1 450.00	13 450.00	-12 000.00	-89.22
Total II	1 450.00	116 579.02	-115 129.02	-98.76
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS		6 044.81	-6 044.81	-100.00
31000000 STOCKS MAT.PREM.ET FOURN.		6 044.81	-6 044.81	NS
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES		525.00	-525.00	-100.00
40910000 ACOMPTE FRs		525.00	-525.00	NS
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	24 000.00		24 000.00	
41100000 CLIENTS	24 000.00		24 000.00	
AUTRES CREANCES	14 226.12	17 699.46	-3 473.34	-19.62
40100000 FOURNISSEURS	972.90	576.00	396.90	68.91
43870000 PRODUITS A RECEVOIR		927.43	-927.43	NS
44400000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	5 488.00	8 012.00	-2 524.00	-31.50
44562000 TVA/IMMOBILIS.DEDUCTIBLE		1 560.00	-1 560.00	NS
44566000 TVA/AUTR.BIENS SERV. DED.	377.91	632.89	-254.98	-40.29
44566200 TVA DEDUCT INTRACOMMUNAUTAIRE	199.92	501.00	-301.08	-60.10
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTE	1 454.00	4 589.00	-3 135.00	-68.32
44586000 TCA/FACT. NON PARVENUES	1 183.84	901.14	282.70	31.37
46720000 SEQUESTRE CARPA	4 549.55		4 549.55	
DISPONIBILITES		2 803.95	-2 803.95	-100.00
53110000 CAISSE		998.51	-998.51	NS
58010000 VIREMENTS INTERNES CB-CC		227.95	-227.95	NS
58020000 VIREMENTS INTERNES CHQ		700.00	-700.00	NS
58040000 VIREMENTS INTERNES TR		877.49	-877.49	NS
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 831.24	14 809.21	-12 977.97	-87.63
48600000 CHARGES CONSTAT. D'AVANCE	1 831.24	14 809.21	-12 977.97	-87.63
Total III	40 057.36	41 882.43	-1 825.07	-4.36

DETAIL BILAN ACTIF

[illegible]

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAL		1 000.00	1 000.00		
10130000 CAP.SOUSCR. APPELE VERSE		1 000.00	1 000.00		
REPORT A NOUVEAU		-297 021.25		-297 021.25	
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR		-297 021.25		-297 021.25	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		-116 381.58	-297 021.25	180 639.67	60.82
Total I		-412 402.83	-296 021.25	-116 381.58	-39.32
CONCOURS BANCAIRES COURANTS		483.45	4 043.12	-3 559.67	-88.04
51220000 BANQUE HSBC		483.45	4 043.12	-3 559.67	-88.04
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		410 532.05	352 559.86	57 972.19	16.44
45141000 COMPTE COURANT CORADE		410 532.05	352 559.86	57 972.19	16.44
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		7 130.62	12 292.42	-5 161.80	-41.99
40100000 FOURNISSEURS		545.02	7 449.67	-6 904.65	-92.68
40810000 FOURN. FACT.NON PARVENUES		6 585.60	4 842.75	1 742.85	35.99
DETTES FISCALES ET SOCIALES		11 905.27	37 032.65	-25 127.38	-67.85
42100000 REMUNERATIONS DU PERSONNEL			6 934.97	-6 934.97	NS
42820000 DETTES PROV./CONGES PAYES			8 041.05	-8 041.05	NS
43100000 URSSAF			13 672.00	-13 672.00	NS
43731000 RETRAITE KLESIA			3 015.00	-3 015.00	NS
43740000 PREV / MUT KLESIA	114.00		667.00	-553.00	-82.91
43860000 AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER			2 412.31	-2 412.31	NS
44520000 TVA DUE INTRA COMMUNAUTAIRE	199.92		501.00	-301.08	-60.10
44571200 TVA COLLECTEE A 20%	10 540.89			10 540.89	
44861000 CHARGES A PAYER	1 050.46		1 789.32	-738.86	-41.29
AUTRES DETTES		23 858.80	48 554.65	-24 695.85	-50.86
46711000 DEB CRED DIV. LE PETIT CHINON		673.83	1 717.99	-1 044.16	-60.78
46712000 DBT/CRT DIVERS M. LE BARAZER		23 184.97	46 836.66	-23 651.69	-50.50
Total IV		453 910.19	454 482.70	-572.51	-0.13
TOTAL GENERAL		41 507.36	158 461.45	-116 954.09	-73.81

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	104 377.85		106 090.90		-1 713.05	-1.61
70611000 RECETTES A 20%	8 025.71		19 374.44		-11 348.73	-58.58
70616000 RECETTES A 10%	40 528.55		86 716.46		-46 187.91	-53.26
70840000 PRODUITS ACTIVITES ANNEXES.20%	55 569.19				55 569.19	
70841000 PRODUITS ACTIVITES ANNEXES 10%	254.40				254.40	
Chiffre d'affaires NET	104 377.85		106 090.90		-1 713.05	-1.61
PRODUCTION IMMOBILISEE	4 279.86		8 219.20		-3 939.34	-47.93
72260000 REPRISE AV NATURE	4 279.86		8 219.20		-3 939.34	-47.93
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 836.73		2 476.58		-639.85	-25.84
74010000 AIDE EMBAUCHE	1 836.73		2 476.58		-639.85	-25.84
AUTRES PRODUITS	299.56		12.18		287.38	NS
75800000 PROD.DIVERS DE GEST.COUR.	299.56		12.18		287.38	NS
Total des Produits d'exploitation	110 794.00		116 798.86		-6 004.86	-5.14
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	20 952.77		62 653.44		-41 700.67	-66.56
60110000 ACHATS NOURRITURES	16 643.74		43 194.94		-26 551.20	-61.47
60120000 ACHATS BOISSONS	4 309.03		19 331.72		-15 022.69	-77.71
60810000 TAXES S/ ALCOOL			126.78		-126.78	NS
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)	6 044.81		-6 044.81		12 089.62	200.00
60310000 VAR.STOCKS MAT.IERE,FOURN	6 044.81		-6 044.81		12 089.62	200.00
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	81 898.57		136 683.22		-54 784.65	-40.08
60611000 EDF	517.99		3 214.34		-2 696.35	-83.89
60612000 FOURNITURES EAU	216.71		372.41		-155.70	-41.81
60630000 PETITS EQUIPEMENTS	1 022.34		14 940.38		-13 918.04	-93.16
60631000 FOURNITURES ENTRETIEN	32.54		1 449.72		-1 417.18	-97.76
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIV	390.50		1 052.28		-661.78	-62.89
61320000 LOYER RESTAURANT	24 000.00		63 913.04		-39 913.04	-62.45
61321000 LOYER APPARTEMENT	17 425.50		14 500.00		2 925.50	20.18
61330000 LOCATION CAMION	937.70				937.70	
61350000 LOCATIONS TPE	2 456.20		395.42		2 060.78	521.16
61360000 LOCATION EQUIP. DE SECURITE	442.00		467.50		-25.50	-5.45
61400000 CHARGES LOCAT.COPROPRIETE REST	1 522.00		4 169.48		-2 647.48	-63.50
61411000 CHARGES LOCAT.COPROPRIETE APPA	2 165.59		1 500.00		665.59	44.37
61500000 ENTRETIEN ET REPARATIONS	838.92		5 820.62		-4 981.70	-85.59
61554000 BLANCHISSERIE	1 019.10		1 637.09		-617.99	-37.75
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	2 962.66		2 518.06		444.60	17.66
62210000 COMMISSIONS FOURCHETTE	306.00		80.00		226.00	282.50
62260000 HONORAIRES JURIDIQUES	3 829.05		1 500.00		2 329.05	155.27
62260200 HONORAIRES COMPTABLES	7 912.00		8 959.75		-1 047.75	-11.69
62261000 HONORAIRES CAC	5 840.00		2 189.60		3 650.40	166.72
62270000 FRAIS ACTES ET CONTENTIEU	256.60		297.92		-41.32	-13.87
62310000 ANNONCES ET INSERTION	154.50		624.67		-470.17	-75.27
62310500 ANNONCES INTRACOM	2 799.59		2 806.47		-6.88	-0.25
62380000 DIVERS (pourboires, dons	100.00				100.00	
62410000 TRANSPORT DE BIENS ET MARCHAND			513.00		-513.00	NS
62510000 DEPLA.MISSIONS RECEPTIONS	1 236.61				1 236.61	
62600000 FRAIS POSTAUX	36.48		74.40		-37.92	-50.97
62610000 FRAIS DE TELECOMMUNICATIO	1 075.94		1 061.14		14.80	1.39

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
62780000 SERVICES BANCAIRES ET ASS	1 855.12	1 341.92	513.20	38.24
62781000 COMMISSIONS CB	183.74	444.12	-260.38	-58.63
62783000 COMMISSIONS CRT	363.19	839.89	-476.70	-56.76
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 454.68	2 069.34	385.34	18.62
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	533.02	908.00	-374.98	-41.30
63130000 FPC	431.22	734.43	-303.21	-41.29
63511100 CFE	703.00		703.00	
63513100 TAXE ORDURES MENAGERES	235.44		235.44	
63530000 REDEVANCE TV	552.00		552.00	
63580000 TAXE HABITATION		426.91	-426.91	NS
SALAIRES ET TRAITEMENTS	75 278.34	143 604.61	-68 326.27	-47.58
64100000 REMUNERATIONS DUES	73 975.61	125 091.34	-51 115.73	-40.86
64120000 CONGES PAYES	-6 249.81	8 041.05	-14 290.86	NS
64130000 INDEMNITE CONVENTIONNELLE	2 175.00		2 175.00	
64141000 AVANTAGES EN NATURE	4 428.54	8 440.96	-4 012.42	-47.54
64142000 REMBOURSEMENT TRANSPORT	949.00	2 031.26	-1 082.26	-53.28
CHARGES SOCIALES	20 621.52	38 947.15	-18 325.63	-47.05
64510000 URSSAF	23 241.91	36 171.03	-12 929.12	-35.74
64520000 PREV / MUT KLESIA	845.69	1 372.13	-526.44	-38.37
64531000 RETRAITE KLESIA	3 978.98	6 808.48	-2 829.50	-41.56
64550000 PROV CHG CP	-2 412.31	2 412.31	-4 824.62	NS
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	455.25	195.20	260.05	133.22
64900000 CICE CREDIT D IMPOT	-5 488.00	-8 012.00	2 524.00	31.50
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	11 920.00	27 716.00	-15 796.00	-56.99
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELL.	11 920.00	27 716.00	-15 796.00	-56.99
AUTRES CHARGES	4 746.02	2 190.18	2 555.84	116.70
65120000 REDEVANCES SACEM	932.65	1 195.30	-262.65	-21.97
65121000 REDEVANCE SPRE	389.31	498.87	-109.56	-21.96
65410000 PERTES/CREANCES IRRECOUVR	700.00	480.68	219.32	45.63
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	2 724.06	15.33	2 708.73	NS
Total des Charges d'exploitation	223 916.71	407 819.13	-183 902.42	-45.09
Résultat d'exploitation	-113 122.71	-291 020.27	177 897.56	61.13
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	8 550.31	5 932.98	2 617.33	44.11
66150000 INTERETS C/C	7 552.19	5 021.96	2 530.23	50.38
66160000 INTERETS BANCAIRES	998.12	871.02	127.10	14.59
66181000 INT.DETTES COMMERCIALES		40.00	-40.00	NS
Total des Charges financières	8 550.31	5 932.98	2 617.33	44.11
Résultat financier	-8 550.31	-5 932.98	-2 617.33	-44.11
Résultat courant avant impôts	-121 673.02	-296 953.25	175 280.23	59.03
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	100 000.00		100 000.00	
77510000 PROD CESSIONS IMMO INCORPO	20 000.00		20 000.00	
77520000 PROD CESSIONS IMMO CORPO	80 000.00		80 000.00	

[illegible]

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	13
Informations complémentaires (CICE)	13
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	14
Etat des amortissements	14
Etat des provisions	15
Etat des échéances des créances et des dettes	15
Composition du capital social	15
Autres immobilisations incorporelles	15
Evaluation des immobilisations corporelles	15
Evaluation des amortissements	16
Evaluation des matières et marchandises	16
Dépréciation des stocks et en cours	16
Evaluation des créances et des dettes	16
Dépréciation des créances	16
Produits à recevoir	16
Charges à payer	17
Charges et produits constatés d'avance	17
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Résultats financiers des cinq derniers exercices	18

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 41 507.36 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 104 377.85 Euros et dégageant un déficit de -116 381.58 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 5 488 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Au titre de l'année N-1, nous avons dégagé un crédit de 8.012€ que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de reconstitution des fonds de roulement.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles . TOTAL	22 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	24 184		
Installations générales agencements aménagements divers	72 990		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 671		
TOTAL	108 845		
Prêts, autres immobilisations financières	13 450		
TOTAL	13 450		
TOTAL GENERAL	144 295		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles . TOTAL		22 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		24 184		
Installations générales agencements aménagements divers		72 990		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		11 671		
TOTAL		108 845		
Prêts, autres immobilisations financières		12 000	1 450	1 450
TOTAL		12 000	1 450	1 450
TOTAL GENERAL		142 845	1 450	1 450

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	8 842	2 218	11 060	
Installations générales agencements aménagements divers	16 265	8 331	24 596	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 609	1 371	3 980	
TOTAL	27 716	11 920	39 636	
TOTAL GENERAL	27 716	11 920	39 636	

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	2 218				
Instal. générales agenc. aménag. divers	8 331				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 371				
TOTAL	11 920				
TOTAL GENERAL	11 920				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 450	1 450	
Autres créances clients	24 000	24 000	
Impôts sur les bénéfices	5 488	5 488	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 216	3 216	
Débiteurs divers	5 522	5 522	
Charges constatées d'avance	1 831	1 831	
TOTAL	41 507	41 507	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	483	483		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 131	7 131		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	114	114		
Taxe sur la valeur ajoutée	10 741	10 741		
Autres impôts taxes et assimilés	1 050	1 050		
Groupe et associés	410 532	410 532		
Autres dettes	23 859	23 859		
TOTAL	453 910	453 910		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	100			100

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 586
Dettes fiscales et sociales	1 050
Total	7 636

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 831
Total	1 831

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices
(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social				1 000 100	1 000 100
Nbre des actions ordinaires existantes					
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes				106 091	104 378
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions				-269 305	-104 462
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions				-297 021	-116 382
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions				-2 693.05	-1 044.62
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions				-2 970.21	-1 163.82
Dividende distribué à chaque action					
PERSOINNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice				5	2
Montant de la masse salariale de l'exercice				143 605	75 278
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice				46 959	26 110



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			X		
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)			Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation			Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD		

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Sasu 54 Cavaignac		141 rue de l'Université	
SIRET	8 1 7 3 8 2 8 6 4 0 0 0 1 2	75007 PARIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Restauration	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	118 370
	Bénéfice imposable à 15%			
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Exco VFA Expertise 9 rue de l'Echelle 75001 PARIS Tél: 01 42 97 48 00	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: Lieu PARIS
	Qualité et nom du signataire: Président
Tél:	Signature Le Barazer Jacques

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

Désignation de l'entreprise : Sasu 54 Cavaignac Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 141 rue de l'Université 75007 PARIS Durée de l'exercice précédent* 12
Numéro SIRET* 81738286400012 Néant ☐ *

				Exercice N clos le	N-1
				<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		22 000
	Fonds commercial (I)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		15 342
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		65 787
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	1 450	13 450
	TOTAL (II)	BJ	BK	1 450	116 579
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		6 045
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		525
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	24 000	
	Autres créances (3)	BZ	CA	14 226	17 699
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	CG		2 804
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 831	14 809
	TOTAL (III)	CJ	CK	40 057	41 882
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	41 507	158 461
	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	1 450
					(3) Part à plus d'un an : CR
	Clause de réserve de propriété :*		Stocks :		Créances :

Désignation de l'entreprise : Sasu 54 CavaignacNéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1...000.....)	DA	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(297 021)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(116 382)	(297 021)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(412 403)	(296 021)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	483	4 043
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	410 532	352 560
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 131	12 292
	Dettes fiscales et sociales	DY	11 905	37 033
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	23 859	48 555
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	453 910	454 483
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	41 507	158 461
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	453 910	454 483
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	483	4 043

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		Sasu 54 Cavaignac				Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF		
		FG	104 378	FH		FI	104 378	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	104 378	FK		FL	104 378	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	4 280	
	Subventions d'exploitation					FO	1 837	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	300	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	110 794
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	20 953	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	6 045	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	81 899	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 455	
	Salaires et traitements*					FY	75 278	
	Charges sociales (10)					FZ	20 622	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	Sur immobilisations					GA	11 920
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC	
		Autres charges (12)					GD	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	4 746
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	223 917
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GG	(113 123)
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GH	(291 020)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL		
	Différences positives de change					GM		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN		
	Total des produits financiers (V)					GO		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GP		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ		
	Différences négatives de change					GR	8 550	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS	5 933	
	Total des charges financières (VI)					GT		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	8 550	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	(8 550)	
						GW	(121 673)	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2018

Page 24

(formulaire obligatoire article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Sasu 54 CavaignacNéant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	100 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	100 000		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 500	68	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	91 209		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	94 709	68	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	5 291	(68)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	210 794	116 799	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	327 176	413 820	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(116 382)	(297 021)	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY	IG		
	{	HP	HQ		
	(3) Dont {	HP	HQ		
	{	IH	IJ	IK	IX
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 322	1 694	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
Cession immobilisations		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
		91 209	100 000		
Majorations sociales		3 500			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANT 3 Informatique

Désignation de l'entreprise : **Sasu 54 Cavaignac**

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations	
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	22 000	KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre					
		Dont Composants	L9				
		Sur sol d'autrui					
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M1				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					
		Matériel de transport *					
		Matériel de bureau et mobilier informatique					
		Emballages récupérables et divers *					
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL III		LN	108 845	LO		LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
	Autres participations		8U		8V		8W
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	13 450	1U		1V
	TOTAL IV		LQ	13 450	LR		LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			0G	144 295	0H		0J

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		C0		D0		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	22 000	LV		LW		1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre							
		Sur sol d'autrui							
		Inst. gales, agencés et am. des constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels								
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers							
		Matériel de transport							
		Matériel de bureau et mobilier informatique							
		Emballages récupérables et divers *							
	Immobilisations corporelles en cours								
	Avances et acomptes								
	TOTAL III		IY	108 845	NH				NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W
	Autres participations		IO		0X		0Y		0Z
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	12 000	2E	1 450	2F	1 450	2G
	TOTAL IV		I3	12 000	NJ	1 450	NK	1 450	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	142 845	0K	1 450	0L	0M	1 450

Désignation de l'entreprise : Sasu 54 CavaignacNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	8 842	QA	2 218	QB	11 060	QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	16 265	QE	8 331	QF	24 596	QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 609	QM	1 371	QN	3 980	QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	27 716	QV	11 920	QW	39 636	QX	
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	ON	27 716	OP	11 920	OQ	39 636	OR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général(soit venant NP + NO + NR)		NW	Total général(soit venant (NS + NT + NU))				NY	Total général(soit venant (NW - NY))				NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2037

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : **Sasu 54 Cavaignac**Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

8

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2018

Page 28

Désignation de l'entreprise : Sasu 54 CavaignacNéant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	1 450	UV	1 450	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	24 000		24 000						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	5 488		5 488					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 216		3 216					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	5 522		5 522						
	Charges constatées d'avance	VS	1 831		1 831						
	TOTAUX		VT	41 507	VU	41 507	VV				
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	483		483						
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	7 131		7 131						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	114		114						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	10 741		10 741						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 050		1 050						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	410 532		410 532						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	23 859		23 859						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	453 910	VZ	453 910						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Sasu 54 Cavaignac		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 7								
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	WB		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE				WC		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG				XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				XW	3 500	
	Amendes et pénalités		WJ	3 500		Charges financières (art. 212 bis)*	XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										Y7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							WN		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-I-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3	
TOTAL I										WR	3 500	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS	116 382			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations							WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A							XB		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										I6	
	Majoration d'amortissement *										WZ	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		XA	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA		ZY	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC		XD	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)					PC		XF		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI			XG	5 488	
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	121 870
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI						XJ	118 370	
		déficit (II moins I)										
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL								
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN						XO	118 370	

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : **Sasu 54 Cavaignac**

31/12/2017

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Sasu 54 CavaignacNéant ☐ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	304 965
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	304 965
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	118 370
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	423 335

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTESMontant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-I, 1^{er} bis A1, 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1^{er} bis A1, 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

↓
ligne WI↓
ligne WU**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports(case à cocher)

XU

☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Sasu 54 Cavaignac										Néant ☐ *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(297 021)		- Autres réserves	ZD									
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE									
					Autres répartitions	ZF									
	TOTAL I	OF	(297 021)		Report à nouveau	ZG		(297 021)							
										(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH	(297 021)
RENSEIGNEMENTS DIVERS															
Exercice N :												Exercice N-1 :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS				
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	48 949	84 945		
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	17 838	12 947		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	306	80		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	14 806	38 711		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	81 899	136 683		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	703			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS										9Z	1 752	2 069		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	2 455	2 069		
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										YY	16 798	12 547		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	7 037	31 470		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2017)*										OB	133 533			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	1.67	%		
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP														
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher I Sinon 0 ZR 0														
RÉGIME DE GROUPE*	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH				
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA										JK				
	Groupe : résultat d'ensemble. JD										JN				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH										JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : **Sasu 54 Cavaignac**Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
1 - Immobilisations *	1 Licence	22 000				22 000
	2 Matériel	24 184		11 060		13 124
	3 Agencements	72 990		24 596		48 394
	4 Matériel bureau	9 492		3 178		6 314
	5 Mobilier	2 179		802		1 377
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I - Immobilisations *	1	20 000	(2 000)				
	2		(13 124)	(13 124)			
	3	80 000	31 606	31 606			
	4		(6 314)	(6 314)			
	5		(1 377)	(1 377)			
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)			8 791			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							
			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Sasu 54 CavaignacNéant ☒ *

- ☐ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
☐ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ☐ ou 12,8 % ☐
 Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
 exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ☐ *
 Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
 (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ☐ *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)	
①		②	③	④	⑤	⑦
Moins-values nettes	N					
	N-1					
	N-2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Sasu 54 Cavaignac

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2059-E-SD 2018 Page 37

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : Sasu 54 Cavaignac										Néant ☒ *			
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :													
Exercice ouvert le : 01/01/2017					et clos le : 31/12/2017					Durée en nombre de mois		1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT			
TOTAL 1										OX			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE			
Subventions d'exploitation reçues										OF			
Variation positive des stocks										OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT			
TOTAL 2										OM			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)													
Achats										ON			
Variation négative des stocks										OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY			
TOTAL 3										OJ			
IV- Valeur ajoutée produite													
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)		OG	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).										SA			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)					GX		Effectifs au sens de la CVAE *			EY			
Période de référence					GY		GZ						
Date de cessation					HR								
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs													
Effectif moyen du personnel * :										YP			
dont apprentis										YF			
dont handicapés										YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.													
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.													

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2018

Page 38

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

N° de dépôt

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 8 1 7 3 8 2 8 6 4 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sasu 54 Cavaignac

ADRESSE (voie) 141 rue de l'Université

CODE POSTAL 75007 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 100

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Sa Dénomination Corade

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Adresse : N° 68 b Voie Bd Pereire

Code postal 75017 Commune PARIS Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGFIP N°2069-RCI-SD 2018

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

De l'année 2017													
Dénomination de l'entreprise : Sasu 54 Cavaignac								Néant					
SIREN de l'entreprise		8	1	7	3	8	2	8	6	4	PME au sens communautaire	Cocher la case	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés										Cocher la case			
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :													
SIREN de la société déclarante													
Dénomination de la société mère :													
SIREN de la société mère													
CREANCES REPORTABLES													
Réduction d'impôt en faveur du mécénat													
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen													
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 7 %] + [ligne 2 x 9 %] + [(ligne 3 x 7 %) + [ligne 4 x 9 %]] x 10/90 + ligne 5)												9 347	
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM													
Dont préfinancement													
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (1) hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM												1	133 533
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM												2	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-3 du code du travail. (2)												3	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail												4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés												5	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE													
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise													
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés													
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage													
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs													
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 sexies du CGI)													
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement													
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 quaterdecies du CGI)													
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés													
Autres créances non reportables et restituables au titre de l'exercice													
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES													
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)													

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurant au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 7 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

II. CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Autre créances non reportables et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
Autres créances reportables	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
III. CAS PARTICULIERS	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte du formulaire n° 2069-RCI-SD.

Exercice clos le : 31/12/2017

Dénomination de l'entreprise :	Sasu 54 Cavaignac	N° Siret :	81738286400012
Adresse :	141 rue de l'Université 75007 PARIS		
Ancienne adresse de l'entreprise en cas de changement			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés : ☐			

I - CALCUL DU CREDIT D'IMPOT		ANNEE CIVILE 2017
Montant des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au mois de décembre ou au dernier trimestre)	1	78 404
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 7.0 %)	2	5 488.00
Montant total des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3a	
Montant de la majoration prévue à l'article L.3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 7.0 %) x 100/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	5 488.00
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 7)	5	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 5)	6	5 488.00

II - CADRE A SERVIR PAR LES ENTREPRISES DECLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n°SIRET (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt (1-2)*3
TOTAL			7	

III - CADRE A SERVIR POUR LA REPARTITION DU CREDIT D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES MEMBRES DE SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n°SIRET (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt (1-2)*3
TOTAL				

IV - UTILISATION DE LA CREANCE

(S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe, y compris sa propre déclaration au relevé de solde n° 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n° 2058-CG)

IV - 1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu):

Montant du crédit d'impôt (hors quote-part de la participation) (report de la ligne 2 ou 4)	8	5 488.00
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	9	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 10: - le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est positif; - zéro si le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est négatif ou égal à zéro.	10	5 488.00
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 + ligne 10)	11	5 488.00

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de la ligne 8 de l'ensemble des déclarations n° 2079-CICE-SD déposées pour les sociétés du groupe)	12	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	13	
Montant du crédit d'impôt disponible. Reporter en ligne 14 le résultat du calcul (ligne 12 - 13) s'il est positif, zéro si le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) est négatif ou égal à zéro.	14	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans les sociétés de personnes ou groupements assimilés)(totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe + ligne 14)	15	

IV - 2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15)	16	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	17	

IV - 3. Entreprises à l'impôt sur le revenu :

Reporter le montant du crédit déterminé ligne 6, ainsi que les montants portés en lignes 9,10 et 11 sur la déclaration n°2042-C.

IV - 4. Mobilisation de la créance auprès d'un établissement de crédit

Montant de la créance dont la mobilisation est demandée	18	
---	----	--